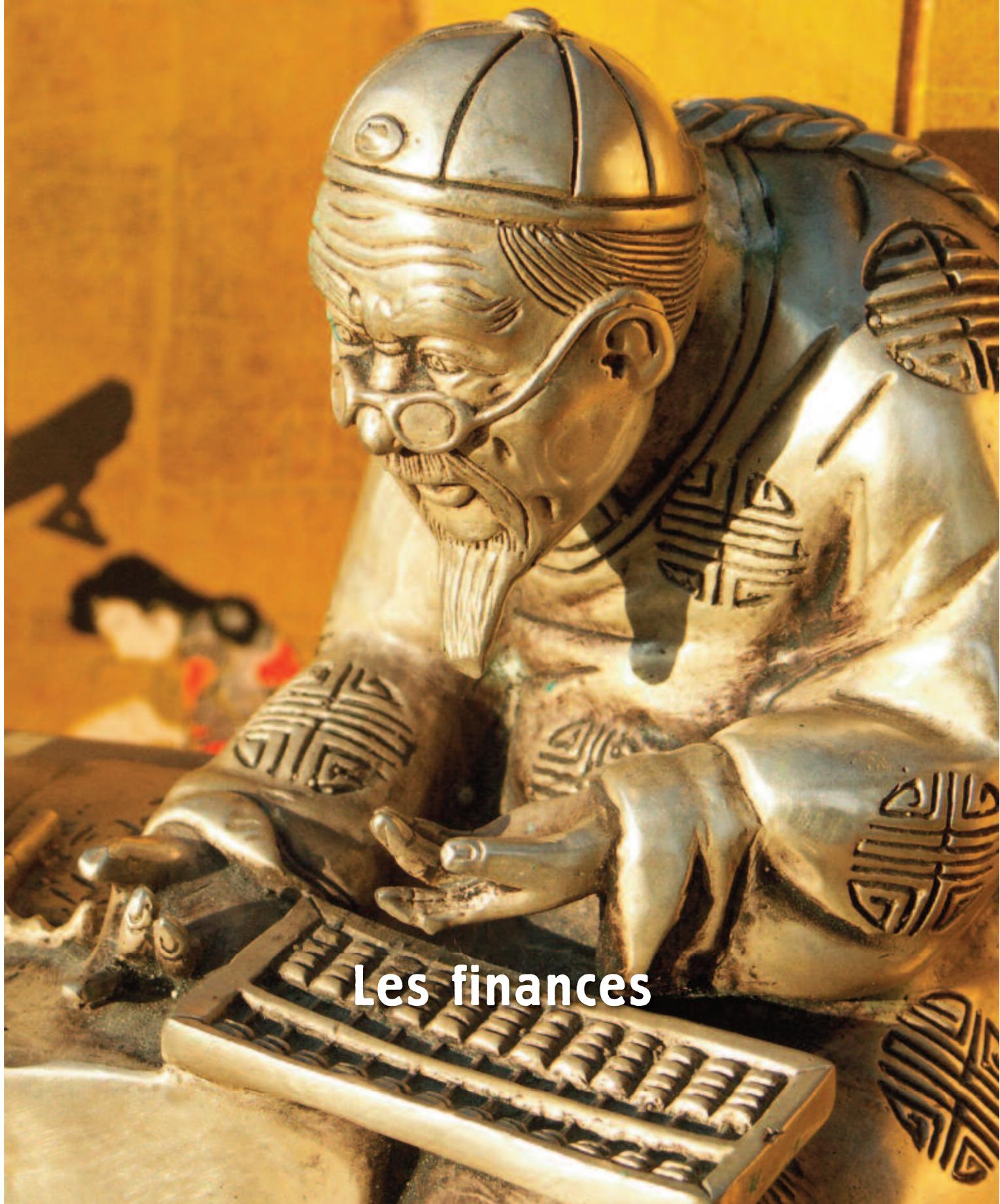


AUTEUIL-LE-ROI

BULLETIN MUNICIPAL

N° 106-5
Mai 2009



Les finances

LA COMMISSION DES FINANCES

Georges Petiteau, Simone Depoux, Elisabeth Monteiro,
Irene Vandervoort et Philippe Heurtevent

De gauche à droite



**BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
AUTEUIL-LE-ROI
N° 106-5 - Mai 2009**

Direction de la Publication :
Monsieur Philippe Heurtevent

Rédacteur en chef :
Monsieur Guy Gravis

Impression :
NPC IMPRIMERIE
Tél. 01 30 41 95 63
Fax 01 30 41 51 05

Dépôt légal :
1^{er} TRIMESTRE 2009

ÉDITORIAL

Madame, Monsieur,

Vous l'avez constaté, chacun de nos bulletins bimensuels développe un sujet plus en détail : aujourd'hui nous présentons les FINANCES de notre commune.

La crise économique que nous traversons impacte bien entendu la gestion de notre commune. En 2009, nous devons nous attendre à une baisse sensible de certaines de nos recettes (comme par exemple les droits sur les mutations immobilières) et à une réduction générale des aides de l'Etat aux collectivités locales, notamment par une diminution des subventions pour le financement de toutes les opérations d'investissement.

Des impôts collectés (taxe d'habitation + Taxe foncière), environ 50% reviennent à la commune.

L'autre moitié reste au Département, à la Région et à l'Etat.

Une partie de cette somme peut revenir à la commune sous forme de subventions pour des travaux d'investissement, mais limitée à 70 % maximum du montant de ces travaux (voire moins maintenant).

Les 30 % restants doivent être financés par les économies que la commune réalise sur ses dépenses de gestion courante, dites « dépenses de fonctionnement ».

Or, cette année nous devons faire face à la condamnation de la commune d'Auteuil-le-Roi par le Tribunal Administratif de Versailles à verser à Monsieur de Mornac la somme de près de 100 000 euros, sanctionnant ainsi des décisions prises par l'ancienne municipalité - Notre capacité à autofinancer la partie des investissements qui reste à notre charge est ainsi amputée pour des années à venir.

Face à cette situation financière très grave, deux possibilités s'offraient à nous : soit compenser par une augmentation des impôts locaux (environ + 15 %), soit réduire les dépenses au juste nécessaire.

La crise risquant de peser déjà très lourdement sur nombre d'Auteuillois, le Conseil Municipal a choisi de limiter la hausse des impôts locaux à + 2%, et de réduire drastiquement les dépenses de fonctionnement et les projets d'investissement.

Compte tenu du niveau d'endettement de notre commune qui est d'environ 495 000 euros jusqu'en 2025 (restauration scolaire, réhabilitation de bâtiments communaux ...), je ne vous cache pas que la situation financière est préoccupante.

Le Conseil Municipal agira en élus responsables, pour rétablir au plus vite une situation saine.

Je remercie tous les membres de la « Commission finances » et notamment Elisabeth MONTEIRO, pour l'excellent travail effectué pour la réalisation de ce bulletin municipal.

Au-delà de l'aspect rigoureux et parfois très technique des finances, j'espère que vous prendrez intérêt à sa lecture.

*Philippe Heurtevent
Maire d'Auteuil-le-Roi*

VIE ECONOMIQUE À TRAVERS LE TEMPS

par Simone Depoux, Conseillère Municipale

Historiquement, il y a 11 000 ans, les premiers échanges se font sous forme de troc. De grandes savanes apparaissent où poussent blé, orge sauvage, où paissent bœufs, moutons et chèvres.

Les chasseurs-cueilleurs nomades cultivent, élèvent des animaux, fabriquent les premiers objets. Le Troc va rapidement montrer ses limites (comment comparer la valeur des échanges ?).

Les siècles passent, des unités d'échanges apparaissent : des coquillages, des métaux précieux comme l'or et l'argent. C'est en Lydie, 550 avant J.C., royaume très opulent de Crésus en Asie Mineure, que les premières pièces commencent à circuler (valeur fixée par le poids du métal « alliage d'argent et or »).

A la même époque, en Mésopotamie, se mettent en place les rudiments d'un système bancaire. A Babylone, dès le 11ème millénaire av. J.C., le prêt sur marchandises, principalement le grain, se pratiquait dans les temples.

Par la suite, à l'époque classique, les activités bancaires relèveront de la compétence de personnages laïcs, les trapézites.

Sous l'empire romain, des banquiers privés, les argentarii, jouent le même rôle mais ajoutent une nouvelle activité (le prêt moyennant des intérêts).

Du Moyen-âge à nos jours l'économie, le monde bancaire évoluent et deviennent ce que nous connaissons.

Les rapports sociaux changent au Moyen Âge, les impôts sont prélevés par les seigneurs, sous forme de taxes diverses sur le

commerce et mettent en valeur la réserve seigneuriale, en partie grâce à de multiples corvées (charroi, labours).

Ils perçoivent des banalités qui découlent du monopole sur certaines activités (moulin, four, pressoir). La terre ne peut se transmettre sans le paiement d'une taxe (lods et vente). Le paysan est soumis au champart (impôt en nature correspondant à une part de sa récolte).

“Comment parler budget sans évoquer brièvement les étapes de la vie économique à travers les temps.”

De l'impôt en nature à l'impôt en monnaie

En Chine, au XIème siècle, le premier billet est utilisé suite à une période de pénurie de métal.

En 1024, le papier monnaie pouvait dès lors être utilisé pour payer ses impôts (L'opération est un succès).

Aujourd'hui, dans la plupart des démocraties, le débat sur la qualité du système fiscal porte sur les quatre principes énoncés au XVIIIème siècle par l'économiste britannique Adam Smith : équité et proportionnalité, clarté et certitude, commodité, efficacité et économie.

Le Conseil Municipal, outre ses attributions à caractère administratif, vote les taux d'imposition des quatre taxes qui composent la fiscalité locale, à savoir la taxe d'habitation, les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, ainsi que la taxe professionnelle.

De ces recettes, les budgets de fonctionnement et investissements sont intimement liés (construction, équipement et entretien des écoles maternelles et primaires, création d'aménagement, voirie etc..).

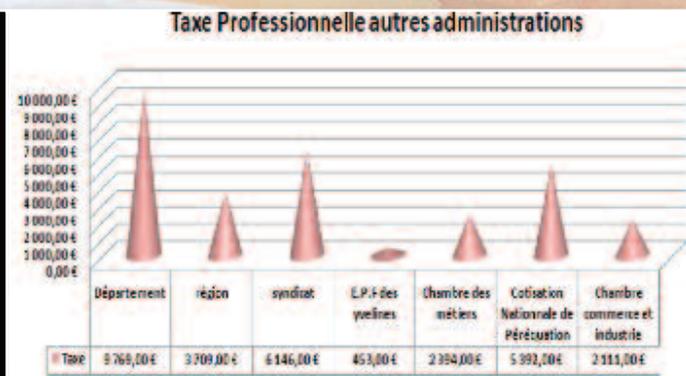
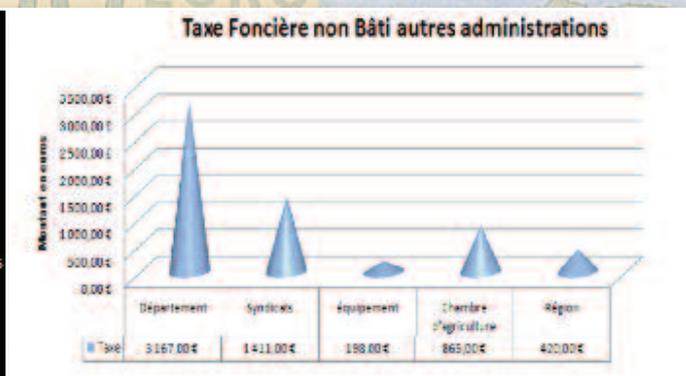
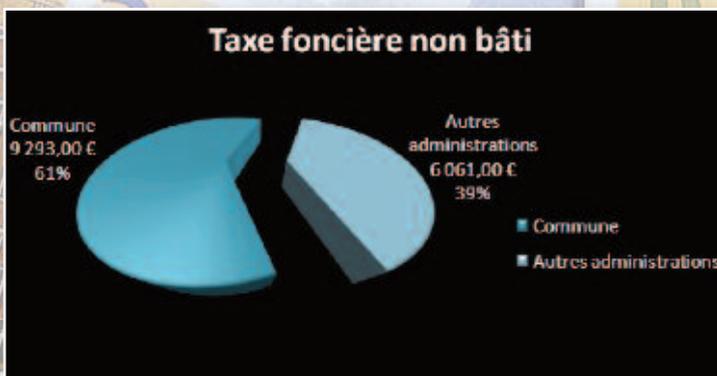
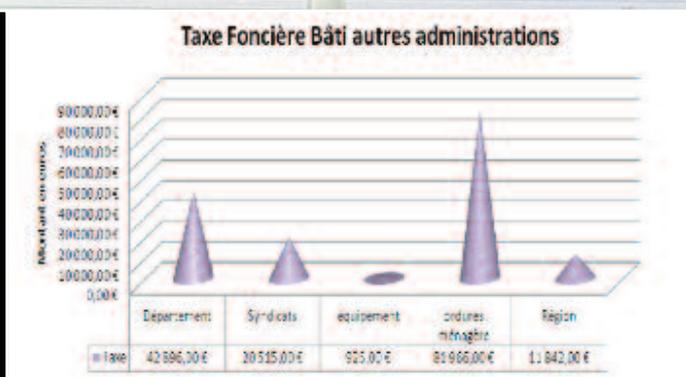
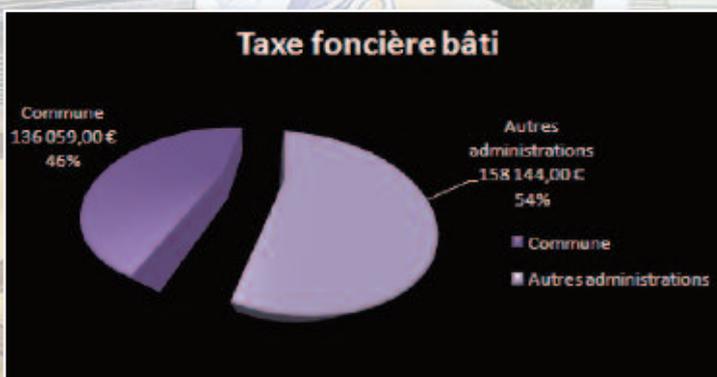
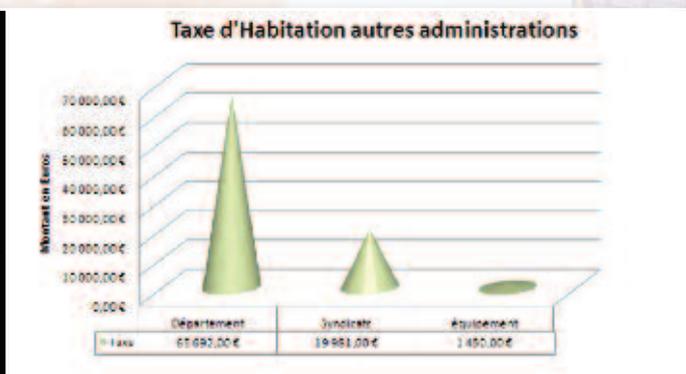
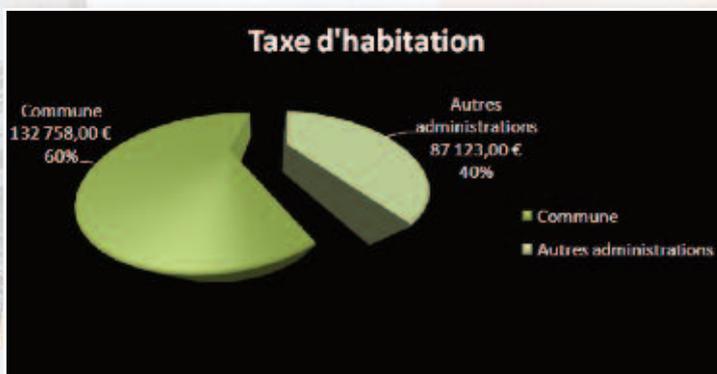


669,55 milliards d'euros.
C'est la valeur totale des billets et pièces
en euros en circulation en 2008.



DÉTAIL DES IMPÔTS DIRECTS 2008

commune et autres administrations

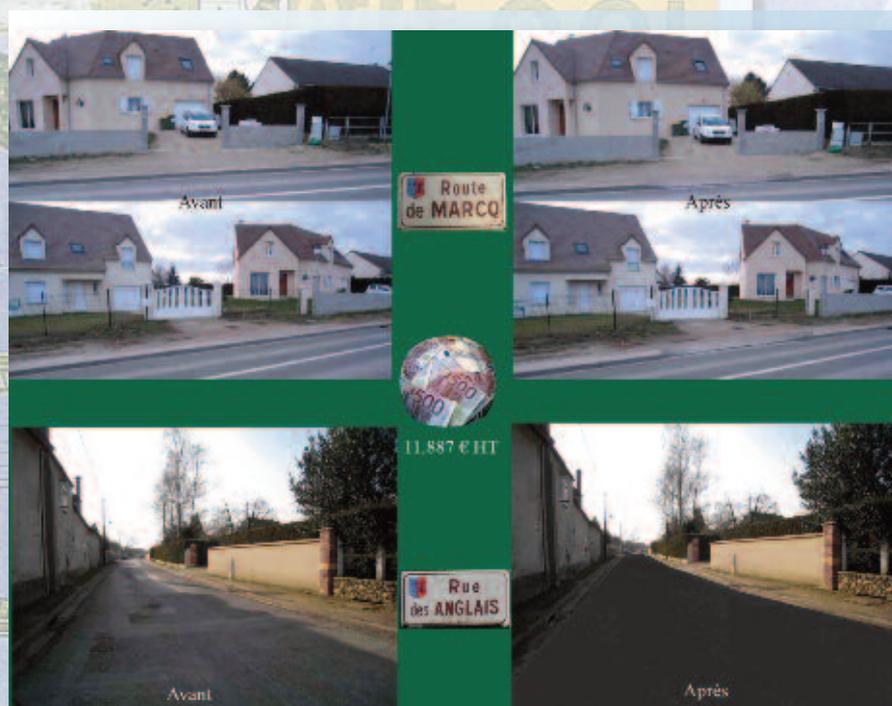
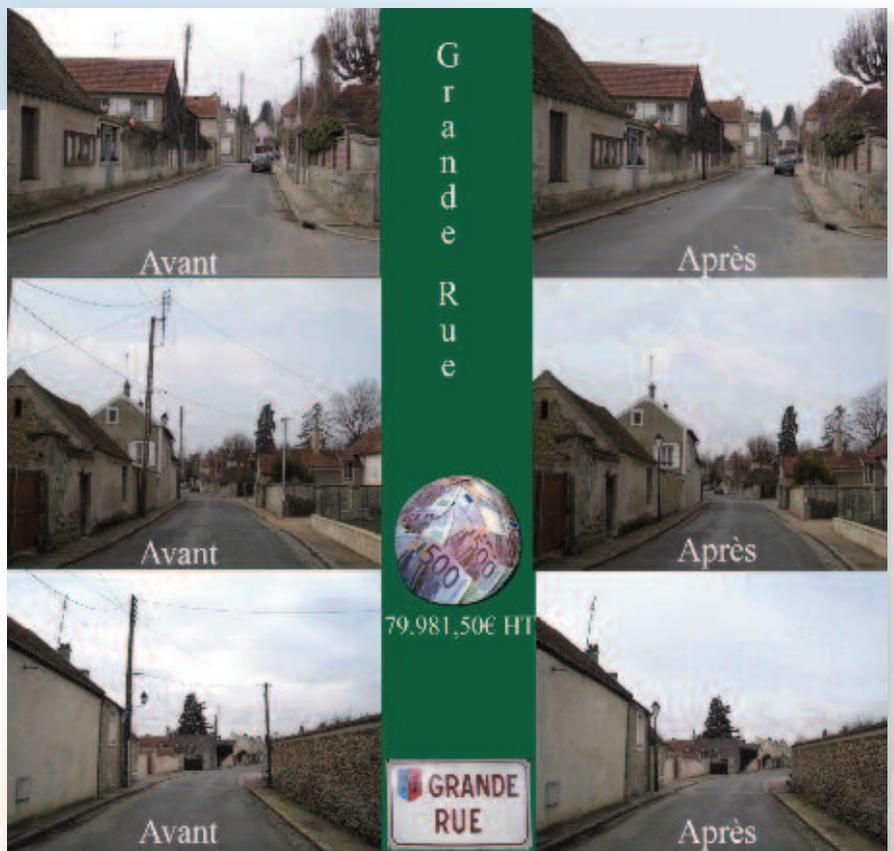


A l'analyse de ces graphiques, on constate que le montant global des recettes de la commune s'élève à 294.673 euros pour un pourcentage de 51% du montant global, celui des autres administrations à 281.302 euros pour un pourcentage de 49%.

Effacement des Réseaux

Dans le Budget, ces travaux sont financés et réglés pour les travaux d'effacement (2 rue de l'Eglise au 13 Grande rue), en partie par les subventions à hauteur de 20% à 40% dans le cadre d'un financement tripartite, Conseil Général, France Télécom, Réseau « SEY » sur la base de la première estimation. La réfection de la chaussée (rue des Anglais) est subventionnée par le Conseil Général à hauteur de 20% du coût estimatif. Le solde à charge de la Commune est financé par les Recettes des Impôts Directs « Taxe d'habitation-Taxe Foncier bâti-Taxe Foncier non bâti- Taxe Professionnelle ».

Cette première tranche de travaux sera suivie au courant du deuxième semestre 2009 de la réfection de la Chaussée (entre le 29 Grande rue et la Sente des Grands Prés) (estimation à 170.000 euros HT). La publicité pour l'appel d'offre a été lancée et sera suivie du choix de l'entreprise la plus performante sur ce type de travaux, choix validé en délibéré en Réunion du Conseil Municipal. A l'analyse des sommes importantes qui sont engagées, de la longueur de la voirie de 6746m, il est aisé de se rendre compte des longues années nécessaires à la réfection totale du réseau routier.



Création de bateaux

Enrobé coulé à froid

BATIMENT CANTINE, GARDERIE ET BIBLIOTHÈQUE

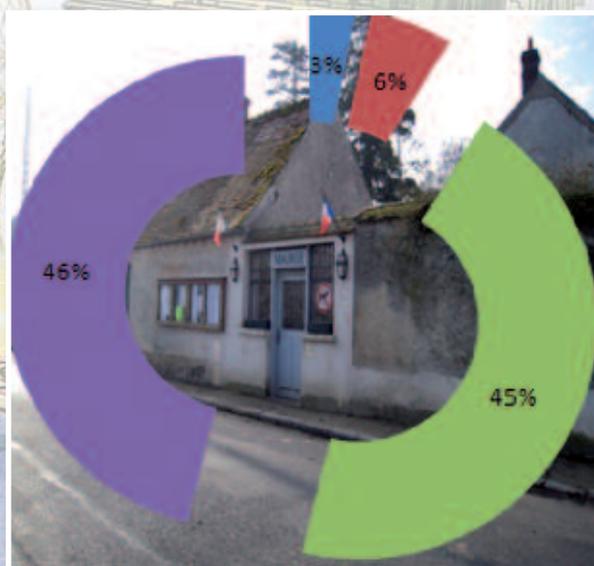
Le coût total de la rénovation du bâtiment abritant la cantine, la garderie et la future bibliothèque est de 469 258.19 Euros dont 116 100 Euros ont été subventionnés par la région et 90 300 Euros par le département. 200 000 Euros étant financés par un emprunt communal sur 20 ans. En 2008, pour permettre l'achèvement de la rénovation et la mise en exploitation du bâtiment, la commune a dû faire face à une dépense imprévue de 26 183,78 Euros. Cette dépense supplémentaire représente 5.90 % du budget initial, et est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Irène Vandervoort
Adjointe au Maire

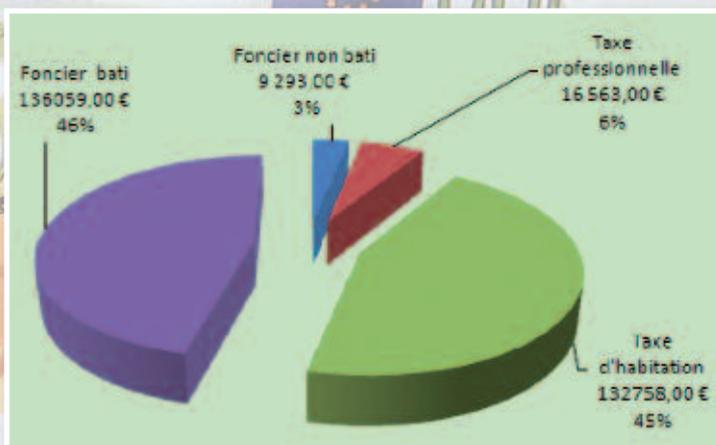
DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT TTC
Fourniture et pose d'une cuve de Fuel	2 623,72 €
Fourniture et pose de câble liaison EDF	892,52 €
Fourniture et pose de câble alimentation des classes	1 778,45 €
Reprise d'assainissement	4 694,30 €
Réalisation d'une allée d'accès pour livraison	4 784,00 €
Réseau éclairage public	4 758,88 €
Remplacement réseau d'assainissement	4 762,47 €
Terre végétale (aménagement cour devant)	789,36 €
Mise en peinture des persiennes	430,32 €
Raccordement éclairage public	669,76 €
TOTAL	26 183,78 €

PRODUIT GLOBAL DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2008

Foncier non bâti	Taxe professionnelle	Taxe d'habitation	Foncier bâti
9 293,00€	16 563,00€	132 758,00€	136 059,00€



- Foncier non bâti
- Taxe professionnelle
- Taxe d'habitation
- Foncier bâti



Au regard de ces graphiques, prenez votre feuille d'Impôts, vous constatez qu'au total des impôts communaux s'ajoutent des taux d'imposition supplémentaires qui varient avec la nature de l'impôt.

Le 30 mars 2009, le conseil municipal a voté le budget de la commune. Ce document incontournable de gestion et de prévision retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année. C'est le reflet des choix, priorités et objectifs de la municipalité. Il donne au village les moyens de mener à bien ses actions.



Cette année, les priorités retenues par le conseil municipal pour établir son budget sont de plusieurs ordres :

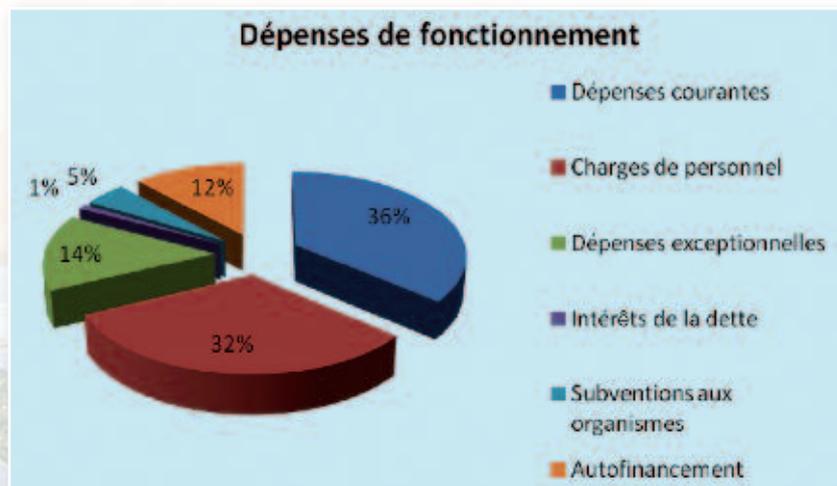
- Poursuivre la maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement et ce en dépit d'un contexte où les aides de l'Etat s'amenuisent et où les prix flambent,
- Dégager des marges d'autofinancement et gérer efficacement la trésorerie afin de limiter le recours à l'emprunt au strict nécessaire,
- Et assurer le financement d'une politique d'investissement digne du village.

Ainsi, le budget 2009 intensifie les efforts dans les domaines permettant d'améliorer le cadre de vie de chaque Auteuillois. Des crédits d'investissement ont été ouverts pour permettre la poursuite des programmes engagés en matière de voirie et de réfection des bâtiments communaux. Auteuil le Roi est aujourd'hui un village en mutation qui entend concilier sa ruralité et son urbanité. Les travaux engagés « Grande Rue » doivent permettre la remise en état de la route et créer plus de sécurité pour les habitants. Ces travaux commencés en 2009 se poursuivront en 2010 et/ou 2011 par une nouvelle tranche. Parallèlement, l'enfouissement des réseaux aériens participera à la qualité environnementale du village.

Le budget 2009 d'Auteuil le Roi s'élève à 642 052,74 euros et s'équilibre en dépenses et en recettes. Il se répartit en deux sections distinctes que sont le fonctionnement et l'investissement.

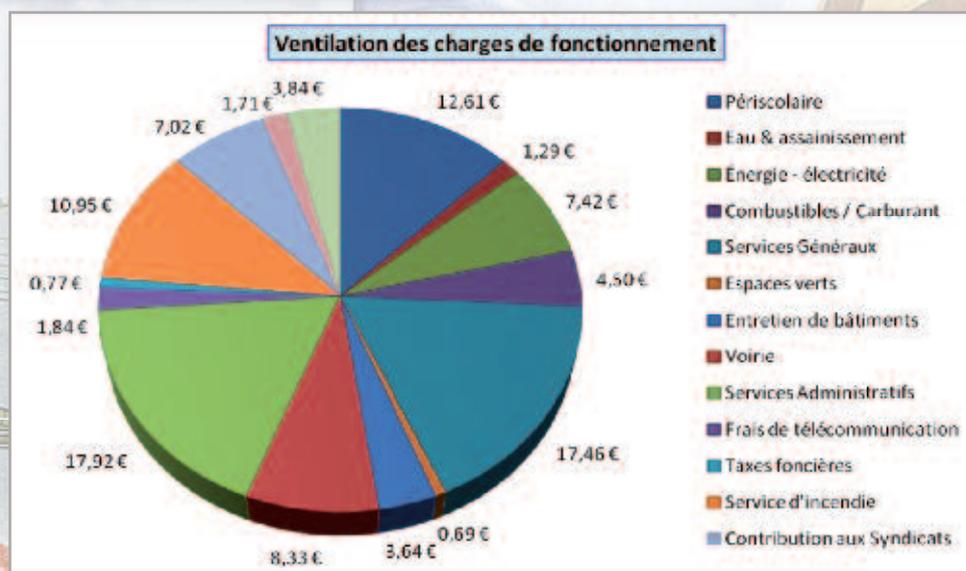
1- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement reprend l'ensemble des dépenses de gestion courante de la commune et lui affecte les recettes correspondantes.



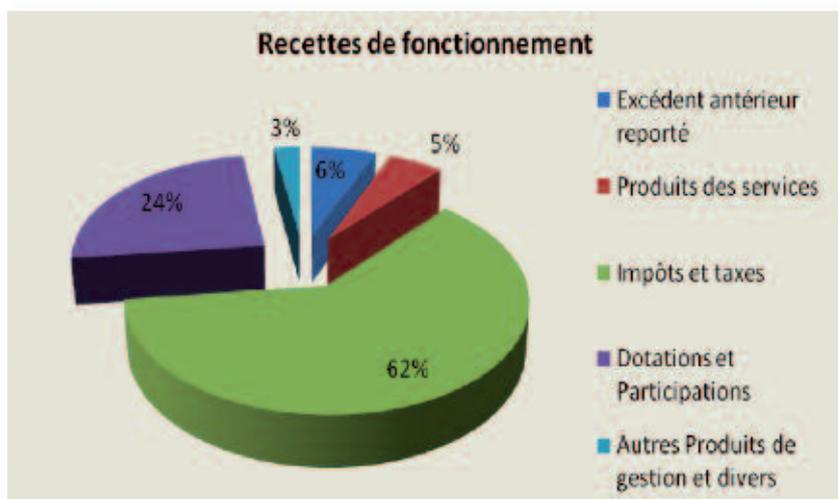
Les dépenses de la section de fonctionnement assurent la marche normale des services municipaux (charges de personnel, travaux d'entretien...), mais aussi les subventions versées aux organismes (associations, syndicats intercommunaux) ou encore les intérêts liés aux emprunts. Parmi les dépenses de fonctionnement figurent les dépenses courantes pour 36 % du budget total, les subventions aux associations pour 5 %, les dépenses exceptionnelles pour 14 %, les intérêts de la dette pour 1 % et les dépenses de personnel pour 32%.

Pour 100 euros de dépenses de fonctionnement, hors frais de personnel et virement à la section d'investissement, on peut répartir les coûts de fonctionnement de la façon suivante :



Les recettes de fonctionnement sont issues principalement du produit des impôts et des dotations reçues de l'Etat. La différence entre les deux, qui doit être positive, (c'est-à-dire que les recettes de fonctionnement doivent être plus importantes que les dépenses) s'appelle l'autofinancement, il est versé comme recette à la section d'investissement.

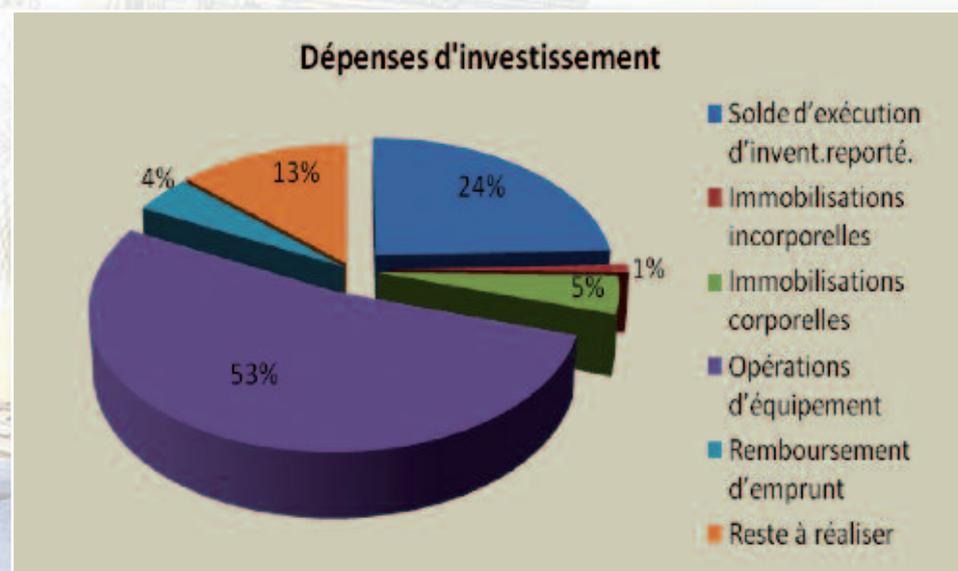
Le produit des services est une autre source de recettes de fonctionnement, il est constitué principalement par les droits d'entrée aux différents services publics locaux comme l'école par exemple.



Section de fonctionnement en €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	EN €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	EN €
Charges à caractère général	176 966,12	Produit fiscalité locale	395 903,00
Charges de personnel	204 360,00	Dotations et subventions	156 607,60
Autres charges de gestion courante	84 395,10	Produit des services	33 734,10
Charges exceptionnelles	93 390,82	Produit de gestion et divers	15 890,12
Intérêt de la dette	6 209,01	Excédent antérieur reporté	39 917,92
Autofinancement	76 731,69		
TOTAL	642 052,74	TOTAL	642 052,74

2- La section d'investissement



La section d'investissement reprend les opérations à caractère patrimonial. Elle est composée de :

- dépenses : qui permettent la réalisation des grands et petits projets de la commune et le remboursement du capital des emprunts,
- recettes : issues principalement des subventions et de l'autofinancement qu'apporte le budget fonctionnement.

Le choix fait cette année a été de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux (hors inflation) et de faire diminuer les dépenses de fonctionnement.

Il s'agit de dépenser mieux pour investir plus.

Les dépenses d'investissement sont des dépenses non répétitives qui se traduisent par une modification appréciable de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité. Elles sont essentiellement composées :

- du remboursement des emprunts (capital),
- des dépenses d'équipement : les acquisitions (terrains, immeubles, matériel, mobilier etc...)
- et des travaux d'investissement.

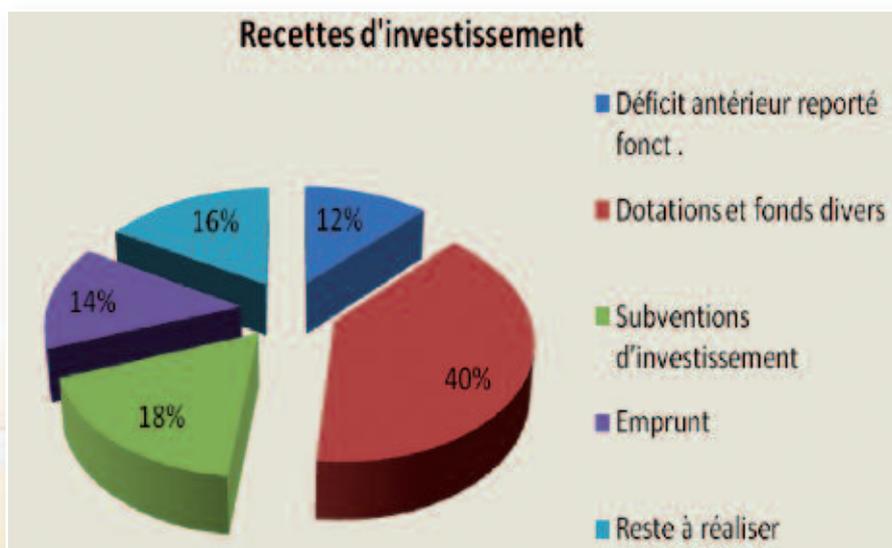
Cette année, 53% des dépenses d'investissement sont consacrés aux travaux de refecion de la voirie et d'enfouissement des réseaux. Par conséquent, il ne sera pas possible de réaliser trop de dépenses en matière d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Les immobilisations corporelles sont les biens et valeurs sur lesquelles s'exerce un droit de propriété, tels que les terrains, constructions, installations techniques, matériels et outillage. Pour 2009, la municipalité a souhaité acheter une remorque pour le tracteur de la commune indispensable à l'entretien des espaces verts du village.

A l'inverse, les immobilisations incorporelles sont les biens et valeurs non matérialisables destinés à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité (frais d'études, de recherche, de développement, d'insertion, concessions, logiciels...). En la matière, le conseil municipal a décidé l'achat de nouveau matériel informatique ainsi que de nouveaux logiciels permettant l'amélioration du service public délivré aux Auteuillois. Une partie de l'argent alloué aux immobilisations incorporelles permettra de financer les recherches dans le cadre du nouveau PLU.

Les principales recettes d'investissement sont :

- les subventions obtenues pour la réalisation des travaux (Etat, Région, Département),
- la Taxe Locale d'Equipement (TLE),
- le FCTVA (remboursement partiel de la TVA sur les investissements de l'année N-2),
- les emprunts,
- l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement (recettes - dépenses).



Section d'investissement en €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	EN €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	EN €
Solde d'exécution d'invent.reporté.	153 928,61	Déficit antérieur reporté fonct.	76 731,69
Immobilisations incorporelles	6 200,00	Dotations et fonds divers	250 760,34
Immobilisations corporelles	28 630,35	Subventions d'investissement	111 101,60
Opérations d'équipement	333 708,09	Emprunt	89 876,57
Remboursement d'emprunt	28 003,15	Reste à réaliser	104 000,00
Reste à réaliser	82 000,00		
TOTAL	632 470,20	TOTAL	632 470,20

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

La présentation des comptes administratifs au Conseil Municipal, le 26 mars dernier, a démontré que la gestion du budget de notre village en 2008 a abouti à un résultat comptable sain. Mais qu'est ce que le compte administratif ? C'est l'acte qui retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice comptable et budgétaire concerné.



Les frais de fonctionnement, d'investissements et autres marchés publics... sont autant de paramètres qui entrent en compte dans la gestion du budget de notre village. Mais comment parvenir à l'équilibre entre charges et recettes ?

Comme pour le budget d'un ménage, la solution consiste à agir sur tous les fronts : être vigilant et prendre les bonnes décisions, contrôler ses dépenses, chercher l'économie, rembourser ses emprunts... et penser à l'avenir en continuant à investir. C'est ce que vos élus se sont efforcés de faire tout au long de l'année dernière. Le résultat du compte administratif est obtenu en calculant tout simplement la différence entre les financements et la somme des dépenses. Les progrès effectués en terme de gestion (charges réelles) entraînent l'augmentation de notre solde (ou résultat), auquel s'ajoutent d'autres types de recettes, par exemple la récupération d'une partie de la TVA. Si on reprend la comparaison avec le budget d'un ménage, cette somme serait destinée à l'épargne et au remboursement de l'emprunt.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	EN €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	EN €
Charges à caractère général	169 823,17	Produit fiscalité locale	384 746,29
Charges de personnel	158 461,69	Dotations et subventions	142 522,26
Autres charges de gestion courante	77 177,37	Produit des services	32 281,02
Charges exceptionnelles	147 504,91	Produit de gestion et divers	6 750,42
Intérêt de la dette	7 557,24		
TOTAL	560 524,38	TOTAL	566 299,99

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	EN €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	EN €
Immobilisations corporelles	839,88	Dotations et fonds divers	219 256,00
Dotations et fonds divers	7 559,75	Subventions d'investissement	181 272,40
Remboursement d'emprunt	27 010,92		
Immobilisations en cours	479 472,68		
Remboursement d'emprunt	27 010,92		
TOTAL	514 043,35	TOTAL	400 528,40

Le manque de recettes d'investissement 2008 s'explique par le décalage qui existe entre la réalisation des travaux et l'obtention des subventions d'investissement. En effet, les subventions et autres dotations ne sont versées qu'à partir du moment où les travaux ont commencé et sur présentation des factures.

En conclusion, non seulement le compte administratif 2008 est à l'équilibre mais il a permis de dégager un excédent en fonctionnement malgré tous les investissements réalisés au cours de l'année. Pour mémoire, de nombreux travaux ont dû être financés pour achever la nouvelle restauration scolaire, travaux qui n'avaient pas été prévus dans les projets initiaux mais pourtant indispensables à l'ouverture de cet équipement communal. (Voir l'article de Mme Vandervoort).

Elisabeth Monteiro
Adjoint au Maire en charge des Finances

LA PLACE DES IMPÔTS DIRECTS DANS LA FISCALITE LOCALE

Les communes sont conduites à réaliser certaines dépenses courantes: entretien des écoles, frais de personnel, frais financiers, entretien de la voirie, des bâtiments, etc.... Ce sont les dépenses de fonctionnement, dont certaines ont un caractère obligatoire.

Par ailleurs, les conseils municipaux peuvent décider la réalisation de nouveaux équipements ou l'acquisition de nouveaux matériels : ce sont les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement sont, en général, financées par l'emprunt, et pour partie, par des subventions en provenance de l'Etat, de la Région, ou du Département... Mais l'emprunt d'aujourd'hui, c'est l'impôt de demain, car il faudra bien le rembourser un jour...

Quant aux dépenses de fonctionnement, qui sont de loin les plus importantes dans les budgets communaux, elles sont financées par des recettes de natures diverses : dotation globale de fonctionnement et autres attributions versées par l'Etat (en général au prorata de la population communale), produits et recettes divers (en général d'un rendement faible), et surtout produits de la fiscalité locale.

Par le volume des recettes qu'elle représente, la fiscalité locale est une source de financement extrêmement importante pour les communes. Mais c'est aussi une fiscalité complexe, qui regroupe :

- des impôts indirects
- des taxes d'urbanisme
- des droits d'enregistrement
- et enfin, les plus importants, et les plus connus, les impôts directs locaux.

Les principaux impôts directs locaux sont au nombre de quatre : Taxe d'Habitation (TH), qui est payée par chaque habitant de la Commune au premier janvier, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB), payées par chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du périmètre communal, et Taxe Professionnelle (TP), payée par les entreprises installées dans la commune. On les a longtemps appelées « les Quatre Vieilles », car ces taxes, nées à la Révolution, sont aussi vieilles que notre République... et même un peu plus, car si la taxe d'habitation a pris en 1974 la suite de l'ancienne Cotisation mobilière, celle-ci

descendait directement de la Taille, perçue sous l'Ancien Régime. Quant à la taxe professionnelle, elle a pris en 1976 la suite de l'ancienne Patente, elle-même créée en mars 1791 par la fameuse Loi Le Chapelier, celle-là même qui a aboli les corporations. Précision utile : chaque collectivité territoriale, Commune, Département, Région, voire Syndicats intercommunaux, et demain Intercommunalité, prélève sa part d'impôts locaux.

Depuis la loi du 10 janvier 1980, première étape de la décentralisation, les Communes (ainsi que les Régions et les Départements) votent directement, et chaque année, le taux d'imposition applicable à chacun des quatre impôts directs locaux. Le vote des taux est donc un acte politique fort, par lequel le Conseil Municipal s'engage vis-à-vis des habitants de la Commune. Mais en réalité, le vote des taux d'imposition ne fait que refléter le poids des décisions prises en amont (choix des dépenses) ou imposées par l'Etat (inscription des dépenses obligatoires...). Choisie ou subie, c'est la décision de faire la dépense qui entraîne mécaniquement la hausse des taux.

A Auteuil-le-Roi, les taux d'imposition adoptés par le Conseil Municipal lors de la séance du 26 mars 2009 s'établissent respectivement à 9,89% pour la TH, 14,88% pour la TFPB, 49,48% pour la TFNB, 7,83% pour la TP. Ce vote consacre une hausse uniforme de 2%, qui ne répercute pas intégralement l'impact des charges obligatoires sur le budget communal.

Parallèlement aux taux d'imposition, l'autre élément déterminant du montant des impôts locaux est constitué par la valeur locative cadastrale. La valeur locative cadastrale, c'est la base de calcul des impôts directs locaux, son « assiette », dans le langage des fiscalistes. Sans entrer dans le détail – complexe – de son calcul, la valeur locative d'un immeuble est censée représenter le loyer théorique que cet immeuble est susceptible de produire : plus une maison est vaste et confortable, plus sa valeur locative est élevée, et plus la taxe d'habitation versée par son occupant et la taxe foncière versée par son propriétaire sont élevées. La valeur locative des immeubles utilisés par les entreprises dans le cadre de leur activité est également l'une des composantes de la base d'imposition à la taxe professionnelle. En pratique, la base d'imposition à la taxe d'habitation est égale à 100% de la valeur locative cadastrale ; elle est de 50% pour la taxe foncière (TFPB), et de 80% pour la TFNB.

Pour les immeubles bâtis, les modalités de calcul de la valeur locative cadastrale ont été établies en 1970, et en 1960 pour les immeubles non bâtis. Chaque année, dans le cadre du vote de la Loi de Finances, le Parlement adopte un coefficient de majoration forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, d'application uniforme sur l'ensemble du territoire national. Ce coefficient était de 1,016 pour 2008 et il a été porté à 1,025 pour 2009. Mais ce mode d'actualisation est trop déconnecté de la réalité du terrain, de sorte que la nécessité d'une révision générale se fait sentir chaque année un peu plus.

A côté du vote des taux, et de la majoration forfaitaire annuelle de la valeur locative cadastrale, le dernier élément important qui permet à la commune de moduler la charge de l'impôt acquitté par les ménages, est le vote des abattements applicables en matière de taxe d'habitation.

Il existe quatre types d'abattement possibles, toujours calculés en fonction de la valeur locative moyenne de la commune, et applicable uniquement pour les résidences principales :

- l'abattement obligatoire pour charges de famille, de 10% pour les deux premières personnes à charge, de 15% par personnes à charge au-delà de deux.
- l'abattement obligatoire, mais la commune a la faculté de le moduler à la hausse ;

- l'abattement général à la base, qui est facultatif, et qui est donc décidé par le Conseil Municipal, dans son principe, comme dans son montant. A Auteuil, l'abattement actuellement appliqué à ce titre est de 15% ;

- l'abattement spécial, également facultatif, en faveur des personnes de condition modeste ;

- l'abattement spécial facultatif en faveur des personnes invalides. Ces deux abattements ne sont pas appliqués actuellement à Auteuil.

Vote des taux, évolution forfaitaire de la valeur locative cadastrale, fixation des abattements, tels sont à ce jour les facteurs classiques de variation des impôts locaux. A échéance rapprochée, des évolutions prévisibles viendront modifier ces règles : la mise en place de l'intercommunalité, avec une fiscalité additionnelle propre, la suppression annoncée de la Taxe Professionnelle qui, si elle aboutit, conduira nécessairement à une autre forme de taxation de l'activité économique (Taxe carbone ? Valeur ajoutée ? ...), sans parler de la révision générale des valeurs locatives, souvent envisagée, jamais réalisée, car elle sera porteuse de transferts importants de charges.

Georges Petiteau
Conseiller municipal

C'est la dépense qui crée l'impôt.

Auteuil-Le-Roi - Monsieur de Mornac



Rappel des faits :

Monsieur de Mornac, propriétaire d'un terrain à Auteuil-Le-Roi, est inscrit comme exploitant agricole depuis le 1er avril 2002.

Le 25 juin 2002, la commune d'Auteuil-Le-Roi accorde à Mr de Mornac l'autorisation de construire un bâtiment d'exploitation agricole pour boxes à chevaux et abri de fourrage sur ce terrain.

Le 27 février 2003, Mr de Mornac dépose une demande de permis de construire pour une maison d'habitation liée à son exploitation agricole, et le 16 avril 2003 une demande de raccordement au réseau en eau potable. Il faut savoir que de par la loi, tout exploitant agricole a le droit de construire une maison d'habitation sur sa propriété, même si ce terrain n'est pas classé zone constructible.

Le 15 mai 2003 et le 19 juin 2003, le Conseil Municipal refuse le permis de construire ainsi que le raccordement au réseau d'eau malgré un avis favorable de la Direction Départementale de l'Environnement et de l'Agriculture.

Le 8 novembre 2005, le Tribunal Administratif de Versailles annule le refus du permis de construire et condamne la commune à verser 1000 Euros à Mr de Mornac.

Le 26 janvier, le 14 février et le 30 mars 2006 la commune confirme les refus pour ces deux demandes.

Le 18 mai 2006, le Tribunal Administratif de Versailles annule la délibération du conseil municipal du 30 mars 2006 concernant le refus de raccordement au réseau en eau potable.

Le 25 octobre 2007, Mr de Mornac obtient de la commune d'Auteuil-Le-Roi la régularisation pour le raccordement au réseau en eau potable. Cependant, le contentieux pour la demande de permis de construire pour la maison d'habitation court toujours.

Le 24 février 2009, le Tribunal Administratif de Versailles enjoint la commune d'Auteuil-le-Roi à statuer de nouveau sur la demande de permis de construire dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement, et à verser la somme de 90 890,82 Euros majorée des intérêts au taux légal à compter du 25 janvier 2007, ainsi qu'une somme de 1500 Euros au titre de l'article L761-1 du code de justice administrative.

En l'état, trois options s'offrent à la commune :

- 1)-accepter la condamnation,
- 2)-trouver un protocole d'accord,
- 3)-faire appel du jugement,

Cependant, la commune a obligation d'inclure le montant de la condamnation à son budget pour l'année 2009.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 janvier 2009

AUTORISATION DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement réalisées lors de l'exercice 2008 en attendant le vote du budget primitif 2009.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LA MÉDECINE PROFESSIONNELLE AVEC LE C.I.G.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour assurer les visites médicales annuelles du personnel de la commune ainsi que les visites d'embauche pour une durée de 3 ans.

LEVÉE DU DROIT DE PRÉEMPTION DE L'E.N.S. (Espace Naturel Sensible) sur la parcelle ZB 60.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la levée du droit de préemption en faveur de la SAFER.

RECTIFICATION POUR ERREUR MATÉRIEL D'ÉCRITURE DE LA DÉLIBÉRATION DU 25 SEPTEMBRE 2008 RELATIVE AU RETRAIT DU P.L.U.

La délibération votée lors de la séance du Conseil municipal du 25 octobre 2008 sur le retrait du P.L.U. est rectifiée et stipule que le vote est à la majorité c'est-à-dire 9 voix pour, 4 contre, 2 abstentions, comme en atteste le cahier des délibérations.

CONVENTION ENTRE LA DDEA ET LA COMMUNE POUR LA RÉVISION DU P.O.S. ET L'ÉLABORATION DU NOUVEAU P.L.U.

La DDEA se propose d'assister la commune pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la révision du P.O.S. Cette mission consistera en l'élaboration du cahier des charges pour la consultation du bureau d'étude chargé de réviser le POS, l'analyse des offres des bureaux d'études, le suivi administratif de la procédure, conseiller la commune sur le contenu des études et vérifier le respect du cahier des charges.

ADHÉSION AU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE DU NOUVEAU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE.

Depuis et à l'occasion de la réouverture du périmètre pour l'intégration des communes du sud, le Conseil Régional, en date du 20 novembre 2008, a décidé d'ajuster le périmètre d'étude pour la révision de la charte du Parc Naturel aux communes ayant sollicité leur intégration dont Auteuil-le-Roi.

Après avoir étudié le dossier, le Conseil municipal a voté majoritairement l'adhésion au périmètre du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse.

NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS CHARGÉS DES RELATIONS ENTRE LE S.I.T.E.R.R. ET LES USAGERS DES TRANSPORTS EN COMMUN.

Suite aux intempéries hivernales, le syndicat du S.I.T.E.R.R. propose d'instaurer un « plan neige » comme cela avait été mis en place en 2005, afin de prévenir les usagers lors d'éventuelles difficultés de circulation. Mme BRÜGGEMANN et M. CAPELLE se sont portés volontaires.

DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT 2009 - TRAVAUX DE VOIRIE

M. le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la réalisation de cinq bateaux dont Quatre rue des Anglais et Un Chemin aux Bœufs. Le coût de ces travaux s'élève à 14 445,00 € HT. subventionnés à hauteur de 30% par l'État.

PROGRAMME TRIENNAL 2009 - 2010 - 2011

M. le Maire propose de solliciter le Conseil Général sur la continuité de ces travaux en réalisant la réfection de la voirie du 29 Grande Rue au Rond Point de la Rue de Goin. Le montant de ces travaux s'élève à 174 600,00 € H.T. subventionnés à 70%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à constituer ce dossier pour la réalisation du Programme Triennal 2009 - 2010 - 2011.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 février 2009

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008 DU COMMERCE

Les écritures de trésorerie sont conformes au compte administratif 2008.

Les résultats de clôture sont les suivants :

Excédent d'investissement :	15.000,00 €
Excédent de fonctionnement :	34.463,34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2008 du Commerce.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU COMMERCE

	Prévu	Réalisé
Dépenses de fonctionnement	63.252,22 €	28.778,93 €
Recettes de fonctionnement	40.769,96 €	40.760,01 €
Dépenses d'investissement	36.838,21 €	21.838,21 €
Recettes d'investissement	21.400,00 €	21.400,00 €

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2008, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2008 du Commerce.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2008 DU COMMERCE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du montant de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2008 s'élevant à la somme de 34.463,34 € et de l'excédent d'investissement pour un montant de 15.000,00 €.

Décide à l'unanimité d'affecter la somme de 15.000 € au R001 Solde d'exécution d'investissement et la somme de 34.463,34 € en R002 Solde d'exécution de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2009 DU COMMERCE

Dépenses de fonctionnement	75.243,30 €
Recettes de fonctionnement	75.243,30 €
Dépenses d'investissement	63.185,00 €
Recettes d'investissement	63.185,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par chapitre le budget primitif 2009.

MAPA : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE DISSIMULATION DES RESEAUX BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC ET FRANCE TELECOM A REALISER GRANDE RUE

Madame DEPOUX informe le Conseil Municipal que, suite à la publicité faite recherchant une entreprise pour procéder à la dissimulation des réseaux basse tension, éclairage public, France Telecom à réaliser Grande Rue, cinq réponses ont été reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution du marché de la dissimulation des réseaux basse tension, éclairage public, France Telecom sis Grande Rue à la société VIOLA.

VOTE DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDE D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT DES PAYS DE HOUDAN - MONTFORT L'AMAURY

Le Syndicat mixte d'Etude d'Urbanisme et d'Aménagement des pays de Houdan - Montfort l'Amaury a modifié ses statuts suite :

- au retrait du Conseil Régional et du Conseil Général conformément à l'évolution des dispositions du Code de l'Urbanisme (art. L122-18),
- au retrait de la commune du Tertre Saint Denis, constaté par arrêté préfectoral n°318/DRCL/2007,
- aux prises de compétence SCOT par les Communautés de Communes du Cœur d'Yvelines et du Pays Houdanais constatées par les arrêtés préfectoraux n°2005/27/DAD, 73/DRCL/2007 et 318/DRCL/2007.

Considérant que cette modification doit être entérinée par chaque Conseil Municipal membre dans un délai de trois mois, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la modification des statuts du SMEUAHM.



Nous nous engageons à respecter les règles apprises et à être toujours vigilants pour assurer notre sécurité de piéton.

Parents, sachez que notre comportement est souvent dominé par nos émotions, qu'il peut nous arriver souvent de faire moins attention.

Nous sommes petits et donc gênés par des voitures en stationnement irrégulier lorsque nous traversons la rue.

Parents, soyez les garants de notre sécurité, Aux abords des écoles, ne mettez pas notre vie en danger !

Tout au long de notre vie de piéton, nous devons être concentrés pour éviter les pièges de la rue et assurer notre sécurité.

Notre expérience de piéton grandira avec nous !

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS
FAIT RECENSER.
ET TOI ???

SGA
Secrétariat général pour l'administration

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une attestation de recensement. Il est primordial pour vous de la conserver précieusement. En effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée...), etc...

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenu de faire connaître à votre Bureau ou Centre du Service National (BSN ou CSN) de rattachement **tout changement de domicile ou de résidence**, de situation familiale et professionnelle.

Pour le département des Yvelines



Adresse postale

BSN Versailles
9 rue Edouard Lefebvre
78000 Versailles

Adresse mél : bsn-ver@dsn.sga.defense.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

BUREAU DU SERVICE NATIONAL DE VERSAILLES

www.defense.gouv.fr

Rubrique : Jeunes et Ados - 2000

SGA

Secrétariat général pour l'Administration

C'est dans un super décor que s'est déroulée la « Soirée Couscous » du Samedi 28 Mars dernier.

Tout le monde s'est régalé avec le délicieux couscous et l'ambiance était très chaude. Des musiques orientales et diverses, orchestrées par Fernando, ont permis aux danseurs de « s'éclater » sur la piste.

A noter également l'intervention de deux danseuses orientales qui nous ont fait rêver et ont entraîné quelques personnes à la Danse du Ventre.

Nous rappelons que ces soirées du Comité des Fêtes sont avant tout organisées pour les Auteuillois et Auteuilloises. Les places restantes sont ensuite proposées aux personnes extérieures à la commune.

Elles ne peuvent également exister qu'avec l'aide de participants et de bénévoles. Alors un grand merci à toutes ces personnes qui ont contribué à la bonne organisation et à la réussite de cette soirée.



PROCHAINE FESTIVITÉ

DIMANCHE 17 MAI : EXPOSITION ARTISANALE.

Venez exposer vos travaux à la Salle des Fêtes : peintures, objets, sculptures, bijoux, ...

Pensez à vos cadeaux : la Fête des Mères et la Fête des Pères sont pour bientôt !...

Nous rappelons que l'entrée est gratuite et que vous pouvez venir avec votre famille et vos amis admirer le travail de nos artistes.

Pour tout renseignement, contactez :

Marie CHAVILLON au 01-34-94-73-49

Ouvert de 10H à 18H sans interruption.



ASSOCIATION SPORTIVE AUTEUILLOISE

L'Association Sportive Auteuilloise organise son tournoi de foot les 30 et 31 mai au stade d'Auteuil :

Le 30 : catégorie benjamins et poussins

Le 31 : seniors et vétérans





Assemblée générale :

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 27 février 2009
79 personnes étaient présentes ou représentées.
A cette occasion le bureau de l'association a été renouvelé comme suit :

Président :	Jean-François Loïsnel
V/Président :	Joël Manissier
Trésorière :	Véronique Pallatin
Trésorière adjointe :	Micheline Bastier
Secrétaire :	Micheline Bastier
Secrétaires adjoint(e)s :	Patrice Pisseau
Vérificateurs des comptes :	Jean-Luc Capelle et Frédérique Rosset
Président d'honneur :	Jean-Michel Fortier



AVANT



APRES



Taille

Une fois de plus et pour rester fidèle aux rythmes des saisons, un nouveau rendez-vous avait été fixé le samedi 27 mars pour effectuer la taille de notre vignoble. Comme souvent, Saint-Vincent était des nôtres. En effet, après une nuit particulièrement pluvieuse et venteuse, c'est sous un beau soleil que nous avons pu préparer cette nouvelle année viticole. Comme les années précédentes, les plus aguerris ont encadré et conseillé les moins sûrs d'eux dans cet exercice de taille.

Le fond de l'air étant quand même un peu frais, un café bien chaud fut servi, au milieu de la matinée.

Enfin vers midi, une fois le travail terminé, l'ensemble des tailleurs se réunissait autour du verre de l'amitié, bien mérité.

Merci à tous ceux qui sont venus nous rejoindre pour cette phase essentielle de la conduite de notre vignoble.



Calendrier phénologique de Mai : Le jardin

Ce mois est celui de la floraison de la glycine, du cytise, de l'aubépine, du sorbier, du sureau et du robinier faux acacia.

Les fleurs de sureau et robinier sont tout à fait comestibles en beignets à condition de ne pas en abuser ; leur préparation est très simple : trempez les corolles de fleurs dans la pâte à beignets, plongez les dans une friteuse, dès que la pâte roussit, c'est prêt. Essayez, vous ne devriez pas être déçu !

Les « saints de glace » ont lieu du 11 au 13 mai ; jusqu' à cette date, les risques de gelées tardives sont bien réels.

« En mai fais ce qu'il te plait » : mai est le mois le plus propice aux travaux de jardin.

Je vous propose donc une liste non exhaustive des végétaux susceptibles d'être plantés maintenant.

A semer au potager : arroche, betteraves, carottes, tous les choux, concombres, courges, fenouil, haricots, laitue d'été, maïs doux, navets, panais, persil, pissenlit, poireau d'hiver, potiron, radis. Pour les tomates, aubergines et poivrons, attendez plutôt la fin du mois.

A planter au potager : artichauts, chicorées frisées et scaroles, choux, laitues, pommes de terre.

Jardin d'ornement :

-semez les annuelles (capucines, soucis, cosmos, belles de nuit...), les vivaces (ancolies, anémones...).

-Bouturez les vivaces, taillez les lilas après floraison, paillez les massifs de vivaces à base d'herbe (séchée une journée au soleil après la tonte) ou de feuilles mortes.

-plantez géraniums, bégonias, pétunias.

Vergers : éclaircissez les pommes et poires en ne gardant qu'un fruit par bouquet.

Surveillez les attaques de pucerons, traitez si nécessaire avec un insecticide naturel !



Cette année, le carnaval avait pour thème les fruits et légumes, aussi nous y avons croisé de nombreux personnages comme Madame Banane et Monsieur Poireau, tous heureux de célébrer un défilé au sec car, en cette journée typique de mars, les giboulées n'étaient pas loin !

Il pleuvait encore une heure avant le départ du cortège ...

Une fois sorties de la cour de l'école, c'est plutôt une pluie de confettis qui a accompagné la parade jusqu' à son premier stand situé rue St Eparche, garni de gâteaux, généreusement offerts par les parents des enfants et habitants d'Auteuil.

Le cortège s'est ensuite dirigé vers le stade où a eu lieu le lâcher de ballons. Cette année, chaque enfant a pu attacher à son ballon le carton portant son propre nom. De nombreux cartons ont aussi été offerts par des habitants d'Auteuil dont nous apprécions le geste. Ainsi, c'est près de 300 ballons (près du double de l' an passé) qui ont été lâchés cette année et, malgré une première escale dans les filets du stade pour certains , ils ont tous fini par prendre la voie des airs en direction de l'est , bien poussés par un vent puissant .

Peut être va-t-on dépasser le record de l' année passée avec un ballon posé à la frontière belgo-germane ?

Dans une ambiance de plus en plus légère, le défilé a repris sa route vers le stand de la rue des anglais où chaque enfant a reçu un sachet de bonbons.

Après quelques minutes d'arrêt, la procession a repris vers la cour de l'école où un apéritif arrosé de confettis a été servi aux parents et organisateurs en clôture de cette manifestation.

Nous remercions les parents dont la mobilisation a été nombreuse pour à la fois organiser, accompagner et agrémenter ce carnaval 2009, permettant ainsi d'en faire une belle réussite !

En cette toute fin de matinée, une belle giboulée a poussé les derniers nostalgiques du carnaval vers leur maison et peut-être un peu plus nos ballons vers nos voisins européens...

Un grand merci aux membres de l'association Plein Soleil qui ont collectivement fait un don à la caisse des écoles, don qui permettra sans doute de faire du carnaval 2010 un cru au moins équivalent à celui de cette année !





Daniel Pélissier, 1er adjoint,
Philippe Heurtevent, Maire,
et Elisabeth Monteiro, adjointe et Rapporteur de la Commission Finances

